

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil Municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le trente mars deux mille vingt-six (30 mars 2026) à 19h00 à la salle du conseil, située au 52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton :

PRÉSENTS :

Mme Charline Plante, mairesse
Mme Estelle Borgia, conseillère
M. Gaétan Thériault, conseiller
M. Jacques Blanchard, conseiller

Mme Lucie Hamelin, conseillère
Mme Émilie Maloney, conseillère
Mme Isabelle Héroux, conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Sandra Gérôme, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum requis par la Loi.

La personne qui préside la séance, soit madame Charline Plante informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2026

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 3.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-008 règlement d'emprunt décrétant une dépense de 266 530 \$ et un emprunt de 266 530 \$ pour la réalisation de travaux de reconstruction de la chaussée sur toute la longueur de la rue J.-C. Grenier
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

-
1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2026-03-65

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Émilie Maloney appuyé par monsieur Jacques Blanchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil adopte l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES

3.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2026-008 RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 266 530 \$ ET UN EMPRUNT DE 266 530 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE SUR TOUTE LA LONGUEUR DE LA RUE J.-C. GRENIER

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Madame Lucie Hamelin DONNE UN AVIS DE MOTION qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet « Règlement 2026-008 règlement d'emprunt décrétant une dépense de 266 530 \$ et un emprunt de 266 530 \$ pour la réalisation de travaux de reconstruction de la chaussée sur toute la longueur de la rue J.-C. Grenier ».

Le projet de règlement 2026-008 a été déposé aux membres du conseil municipal à la même séance que l'avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Isabelle Héroux et résolu que cette séance soit levée à 19h02.

Charline Plante
Mairesse

Sandra Gêrôme
Directrice générale et greffière trésorière

Je, Charline Plante, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal